

Objet : Marché n°23S0059 - Marché subséquent n°3 Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le déploiement vidéoprotection
Exécution de la phase 4 Priorité 2bis- Études et déclaration préfectorale de la phase 5 Priorité 1 - Avenant n°1

N° : VA_DEC2026_315
Service : Marchés Publics

Nous, Sylvain ESTAGER, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2026_76 du 28 mars 2026 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 216 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu les articles L2194-1 et R2194-7 du Code de la commande publique ;

décidons

De conclure un avenant de prolongation avec la société SDCT (SARL Stéphane Delhayé Conseil Télécoms), domiciliée à LA MADELEINE (59 654). L'attributaire est titulaire du marché « Marché subséquent n°3 Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le déploiement vidéoprotection Exécution de la phase 4 Priorité 2bis – Etudes et déclaration préfectorale de la phase 5 Priorité 1 » conclu sur le fondement de l'accord-cadre Acquisition de matériels et logiciels informatiques et service associés - lot n° 5 prestations de services d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le délai d'exécution du marché est ainsi prolongé à compter du 8 mars 2025 jusque le 31 décembre 2026.

Montant initial du marché : 38 480,40 € TTC. L'avenant n'emporte aucune incidence financière.

Politique publique (domaine-action-activité) : 02.5.1 Voirie

Fait à Villeneuve d'Ascq
le lundi 11 mai 2026

Le Maire,
Sylvain ESTAGER

ID télétransmission : 059-215900093-20260330-224127A-AU-1-1
Date AR Préfecture : mercredi 20 mai 2026

